



Demande de cassé un divorce est-ce possible?

Par **kenza95**, le **22/11/2008** à **22:29**

Bsr,

mon divorce, a été prononcé en octobre 2004, j'avais pas les moyens financier pour payer un avocat spécialisé en divorce.

Mon x-mari, lui ne s'est pas gêner de prendre le meilleur (grace a l'argent que nous avons mis de coté, pendant notre vie commune, nous etions sous le régime de la communauté de bien).

J'ai eu tout les tords, apres 27 ans de vie communes sont nées 4 enfants aujourd'hui tous majeurs. Le tribunal, a été injuste, pas un sous ni de pension, alors que je ne travaille pas, suis restée a la maison pour m'occuper des enfants, Je vis dans la précarité et suis agée de 53 ans. Est-ce humains?

Qui sont les jugent? Il est vraie, que j'avais baissé les bras et avait accepté comme d'habitude de ne rien dire. Ma question, était celle-ci, puis-je faire annuler le divorce par la cour de cassation pour diffonctionnement?.

Tous mes remerciement.

Cordialement